



\*\*\*\*\*

**OBJET** MODIFICATION DE LA DELIBERATION FIXANT LA  
LISTE DES MEMBRES PROPOSES POUR LA COMMISSION IMPOTS

\*\*\*\*\*

Réf. 2014-67- feuillet 1/2

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 26 AOUT 2014  
A 20H00**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe GUITTON, Maire :

**Présents** : M Christophe GUITTON, Chantal MACQUET, Mme Marie-Noëlle MINARD, M Jean-Philippe TAVARES, Mme Agnès BRUNOT, M Eric PIERRE, Mme Laurence NIQUET, Mme Bénédicte VIVIAN

**Représenté(e)s** : M Daniel AUDIBERT (pouvoir à Mme Marie-Noëlle MINARD), M Thierry DUFOUR (pouvoir à Mme Agnès BRUNOT), Mme Viviane JEANTET (pouvoir à M. Jean-Philippe TAVARES), M Dominique BOUVET (pouvoir à M. Christophe GUITTON), M Yoan MAZZA (pouvoir à Mme Chantal MACQUET),

**Absents** : Mme Christelle COMBET, M François FOSSOUX.

**Secrétaire de séance** : Mme Agnès BRUNOT

*Nombre de conseillers en exercice* : 15

*Nombre de conseillers présents* : 8

*Nombre de conseillers ayant pris part au vote* : 13

Vu la délibération n°2014-32 du 24 avril 2014

Sachant qu'un des membres extérieurs à la commune a été refusé,  
Il convient d'établir une nouvelle liste.

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du Code général des Impôts institue dans chaque commune, une commission communale des impôts directs présidée par Monsieur le Maire.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, cette commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil Municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission. Un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

La nomination des commissaires par le Directeur des Services Fiscaux a lieu dans les 2 mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit avant le 29 mai 2014.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'annuler la délibération n°2014-32 et de dresser une nouvelle liste de 24 noms dans les conditions précisées à l'article 1650 du Code Général des Impôts :

Commissaires titulaires

Marie-France MAILLARD  
Bernard CARLIOZ  
Mylène BOURNAY  
Georges PONCET (Sillingy)  
Christiane PERRON  
Eric LABAZ  
Luc ROSSET  
Jean-François BOCQUET  
Bernard VIVIAN  
Jean-Yves CHAULIAT  
Cyril PAHON

Commissaires suppléants

Albert VIVIAN (Lovagny)  
Viviane ESCARAVAJAL  
Raymond DEVILLE  
François LYARD  
Marie DEMIAUX  
Marc DUNOYER  
Christophe THOMASSET  
André PONCET  
Christian PCHAT  
Lucien PONCET  
Amandine HUGOT



\*\*\*\*\*

**OBJET : MODIFICATION DE LA DELIBERATION FIXANT LA  
LISTE DES MEMBRES PROPOSES POUR LA COMMISSION IMPOTS**

\*\*\*\*\*

Réf. 2014-67 - feuillet 2/2

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 26 AOUT 2014  
A 20H00**

NOM	SIGNATURE	BON POUR POUVOIR
Christophe GUITTON		
Daniel AUDIBERT		
Chantal MACQUET		
Marie-Noëlle MINARD		
Jean-Philippe TAVARES		
Agnès BRUNOT		
Christelle COMBET		
Viviane JEANTET		
Eric PIERRE		
Dominique BOUVET		
Thierry DUFOUR		
Laurence NIQUET		
Yoan MAZZA		
Bénédicte VIVIANT		
François FOSSOUX		

Date de convocation : 19/08/2014

Fait et délibéré le jour, mois  
Et an que dessus, le 26/08/2014  
Pour extrait conforme

Date d'affichage : 27/08/2014

A Nonglard, le 26/08/2014  
Le Maire,  
Christophe GUITTON

